

EXAMEN EUROPÉEN DE QUALIFICATION 2018

Épreuve D

Cette épreuve contient :

Partie I (40 points)

* Questions 1-5

2018/D/FR/1-5

- Question 1 : 10 points
- Question 2 : 8 points
- Question 3 : 8 points
- Question 4 : 6 points
- Question 5 : 8 points

Partie II (60 points)

* Questions 1-4

2018/D/FR/6-11

TOTAL : 100 POINTS

- * Annexes : calendriers pour 2016, 2017 et 2018 avec indication des dates auxquelles l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces

2018/D/FR/12-14



Partie I : Questions juridiques

QUESTION 1

(10 POINTS)

Le 20 février 2018, le dernier jour de la période de priorité, le déposant A a déposé une demande internationale PCT-A à l'OEB en tant qu'office récepteur. La requête a été déposée en utilisant le formulaire PCT/RO/101. PCT-A a été déposée en français et revendique valablement la priorité de FR-A déposée par le déposant A en français. FR-A contient une description, des dessins et une revendication, la revendication s'étendant sur deux pages. L'intention était que PCT-A soit identique à FR-A.

Aujourd'hui, le 27 février 2018, le déposant a remarqué que la seconde page de la revendication de PCT-A est manquante des documents soumis à l'OEB.

Le déposant souhaite obtenir, aussitôt que possible, une protection provisoire dans les Etats contractants de la CBE pour l'objet revendiqué dans la demande FR-A.

Conseillez le déposant.



QUESTION 2

(8 POINTS)

Le 14 décembre 2016, la mention de la délivrance du brevet européen EP-B a été publiée au Bulletin européen des brevets. EP-B a été délivré à l'entreprise B avec des revendications indépendantes 1 et 2 et une revendication 3, dépendante de la revendication 2. Le 12 septembre 2017, une opposition a été valablement formée contre EP-B par l'entreprise C. L'acte d'opposition ne mentionne que le motif selon l'article 100 c) CBE contre les revendications 1 à 3. En réponse à une invitation selon la règle 79(1) CBE, le propriétaire a requis le 6 février 2018 le maintien du brevet sous une forme modifiée avec la revendication 1 telle que délivrée et une revendication 2 modifiée en combinant les revendications 2 et 3 telles que délivrées. De plus, le propriétaire a indiqué la base dans la demande telle qu'elle a été déposée pour l'objet de la revendication 1 telle que délivrée. Ensemble, la modification et la base indiquée surmontent les objections soulevées au titre de l'article 100 c) CBE.

Le 22 février 2018, l'entreprise B a introduit à l'encontre de l'entreprise D, une action en contrefaçon de EP-B devant une cour suédoise. Aujourd'hui, le 27 février 2018, la procédure d'opposition est encore en instance.

L'entreprise D, qui souhaite être partie à la procédure devant l'OEB, vous a fourni le document D1, qui est compris dans l'état de la technique tel que défini à l'article 54(3) CBE pour EP-B et divulgue l'objet de la revendication 1 de EP-B. L'entreprise D considère que la revendication 3 telle que délivrée ne satisfait pas aux exigences de l'article 84 CBE. Conseillez l'entreprise D concernant les démarches qui peuvent être entreprises dans la procédure auprès de l'OEB contre :

- a) la revendication 1 de EP-B ; et
- b) la revendication 2 modifiée de EP-B.



QUESTION 3

(8 POINTS)

Le 2 novembre 2017, le demandeur E, un inventeur qui a son domicile en Argentine, a déposé en ligne à l'OEB une demande EP-E en espagnol en utilisant le formulaire 1001. EP-E ne revendique pas la priorité d'un dépôt antérieur. Le demandeur E n'a déposé que des revendications et des dessins.

Le 15 Novembre 2017, le demandeur E a déposé à l'OEB la description manquante en espagnol.

Le 27 novembre 2017, le demandeur E a déposé à l'OEB une traduction en anglais de la description, des revendications et des dessins de EP-E avec une lettre d'accompagnement et il a payé les taxes de dépôt et de recherche.

Le demandeur E a reçu de l'OEB une invitation datée du 5 février 2018 à désigner un mandataire.

Hier, le 26 février 2018, le demandeur E vous a demandé de le représenter dans la procédure devant l'OEB.

- a) Quelle sera la date de dépôt accordée ?
- b) Quelles démarches devez-vous effectuer en tant que mandataire pour que la recherche de la demande puisse commencer ?



QUESTION 4

(6 POINTS)

Durant la procédure orale du 1^{er} septembre 2017, la division d'opposition a annoncé, conformément à l'article 101(3) a) CBE, que compte tenu des modifications apportées par le titulaire, le brevet EP-F et l'invention qui en fait l'objet satisfont aux exigences de la CBE. La décision intermédiaire, datée du 15 septembre 2017, a été signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette décision n'a pas fait droit ni aux prétentions de l'opposant, ni aux prétentions du titulaire du brevet. Vous êtes le mandataire d'une des parties qui vous a instruit, immédiatement après la procédure orale, de former un recours contre cette décision.

Aujourd'hui, le 27 février 2018, vous avez reçu de l'OEB une notification selon la règle 82(2) CBE. Au vu de cette notification, vous vous rendez compte qu'aucun recours n'a été formé.

Par inspection publique en ligne, vous constatez que votre assistant a renvoyé à l'OEB l'accusé de réception de la signification de la décision intermédiaire le 20 septembre 2017.

En raison d'une méprise isolée dans l'application d'un système normalement satisfaisant pour surveiller les délais, vos fichiers ne contiennent aucune information concernant la décision, et aucun délai correspondant n'a été enregistré.

Comment pouvez-vous améliorer la situation de votre client auprès de l'OEB, si

- a) vous êtes le mandataire du titulaire du brevet ?
- b) vous êtes le mandataire de l'opposant ?



QUESTION 5

(8 POINTS)

L'OEB a envoyé une notification selon la règle 71(3) CBE, dans laquelle la division d'examen a notifié au demandeur G qu'elle envisage de délivrer un brevet sur la base de la demande de brevet européenne EP-G contenant une revendication indépendante 1 et une revendication dépendante 2. Hier, le 26 février 2018, était le dernier jour du délai pour répondre à cette notification. Le demandeur G a valablement déposé les traductions requises et a payé la taxe de délivrance et de publication.

Aujourd'hui, le demandeur G a pris connaissance de la demande de brevet européen EP-H qui est comprise dans l'état de la technique tel que défini à l'article 54(3) CBE. L'objet de la revendication 1 est dépourvu de nouveauté au vu de EP-H. L'objet de la revendication 2 est nouveau par rapport à EP-H.

Maintenant, G souhaite restreindre l'objet de la protection demandée dans EP-G à l'objet de la revendication 2 de EP-G.

- a) Discutez comment G peut restreindre sans payer aucune taxe supplémentaire à l'OEB.
- b) Discutez comment G peut restreindre sans avoir à expliquer pourquoi.



Partie II : Avis juridique

[001] La date d'aujourd'hui est le 27 février 2018.

Nous, Bollebozen B.V. (BB) sommes actifs dans l'industrie alimentaire, à la fois dans la fabrication et la conception de procédés et d'équipements de transformation et dans la production à grande échelle d'aliments transformés. Un de nos produits est une spécialité néerlandaise appelée "Oliebollen" (en français "boules d'huile »), qui sont consommées lors des fêtes de fin d'année. Elles sont constituées d'une boule de pâte, mélangée avec des fruits secs, qui est frite. Une préoccupation avec tous les produits frits est qu'ils contiennent des taux élevés d'acrylamide, une substance que certaines études ont indiquée être cancérigène à haute dose.

[002] Nous avons un brevet européen, EP-BB1, qui revendique valablement la priorité d'une demande antérieure déposée en octobre 2013. Une opposition a été formée contre EP-BB1. La revendication 1 délivrée porte sur un procédé de préparation d'un produit alimentaire frit (PAF) ayant un taux d'acrylamide inférieur à 225 ppb, par friture d'une boule de pâte contenant au moins 5 % en poids de fruits secs, et dans laquelle les fruits comprennent le fruit A. La revendication 2 du brevet délivré est dépendante de la revendication 1 et requiert que les fruits comprennent aussi le fruit B. La revendication 3 est dépendante de la revendication 1 ou 2 et requiert que les fruits comprennent aussi le fruit C.

[003] L'opposante a attaqué le brevet au titre de l'article 100 b) CBE, démontrant qu'une boule de pâte frite préparée selon la revendication 1 en utilisant le fruit A et aucun autre fruit sec avait un taux d'acrylamide plus élevé que celui revendiqué.



[004] Le brevet a été maintenu sous forme modifiée sur la base de la revendication 2 telle que délivrée. Le 16 octobre 2017, nous avons reçu la décision écrite datée du 2 octobre 2017. L'opposante et nous-mêmes avons chacun formé un recours dans les délais et payé la taxe de recours. Nous avons requis le rejet de l'opposition à titre principal. L'opposante a déposé son mémoire exposant ses motifs du recours en janvier 2018, y compris les résultats de tests selon lesquels un procédé du brevet utilisant en tant que seuls fruits secs les fruits A et B, ne conduisait pas à un produit ayant le taux d'acrylamide revendiqué.

[005] En raison des contraintes de temps, nous avons déposé le 15 février 2018 le mémoire exposant les motifs de recours sous forme d'une lettre dans laquelle nous renvoyons uniquement la Chambre de Recours à notre argumentaire devant la première instance. Depuis, nous avons réfléchi et sommes arrivés à la conclusion qu'une position de repli possible qui couvrirait notre produit serait une combinaison des revendications 1 et 3.

[006] Des tests nous ont révélé que le taux d'acrylamide reste inférieur à 225 ppb quels que soient la quantité et le type de fruit si la température de friture est maintenue à 220°C ou moins. Si le fruit C est présent, n'importe quelle température de friture dans la gamme usuelle peut être choisie.

[007] Nous savons tout cela car nous avons étudié l'influence de la température après le dépôt de l'opposition. Ces études nous ont conduits aux dépôts d'autres demandes de brevet.



[008] Nous avons déposé EP-BB2 le 3 février 2017. EP-BB2 décrit et revendique un procédé de préparation d'un produit alimentaire frit (PAF) par friture d'une boule de pâte à une température de 150°C à 220°C. La description indique que le domaine préféré est entre 175°C et 200°C. EP-BB2 divulgue aussi un appareil que nous avons conçu auparavant. Celui-ci inclut un mélangeur pour pâte et une buse montée dessus de manière à former des boules de pâte. Cette buse est représentée et décrite comme ayant la forme d'une trompette. Des buses de cette forme ont été utilisées dans des domaines technologiques complètement différents avant le dépôt de EP-BB2. A partir de la fin du vingtième siècle, des buses de forme conique ont été utilisées en combinaison avec des mélangeurs pour pâte et des vis transporteuses pour forcer la pâte à travers les buses. Aucune taxe n'a été payée pour EP-BB2 et nous avons reçu un avis de perte de droit en juin 2017. Au lieu de poursuivre avec EP-BB2, nous avons déposé une demande internationale, PCT-BB2, le 4 décembre 2017. Nous avons payé la taxe de dépôt, la taxe de recherche et la taxe de transmission lors du dépôt. PCT-BB2 a la même revendication que EP-BB2 et en revendique la priorité.

[009] Nous avons réalisé que la buse en forme de trompette présentait l'avantage que la teneur en liquide de la pâte pouvait être plus élevée qu'avec la forme conique, diminuant ainsi davantage les taux d'acrylamide. Par conséquent, nous avons enlevé la description de la forme de la buse dans PCT-BB2 afin de déposer une demande de brevet séparée portant sur cette invention. Nous avons ajouté à la description qu'il est crucial que la buse soit combinée avec une vis transporteuse pour expulser la pâte du mélangeur. Par ailleurs, la description de l'appareil et du procédé dans PCT-BB2 est identique à celle de EP-BB2.



[010] Nous avons déposé EP-BB3 le 26 janvier 2018. EP-BB3 décrit et revendique l'appareil incluant à la fois le mélangeur pour pâte et la buse en forme de trompette. La vis transporteuse n'est pas mentionnée parce qu'elle n'est pas requise pour ce type de buse. Nous n'avons pas payé les taxes pour cette demande et avons l'intention de déposer en temps voulu une demande internationale revendiquant la priorité de EP-BB3, puis d'entrer en phase européenne devant l'OEB.

[011] Aujourd'hui, nous avons réalisé que nous avons accidentellement inclus dans PCT-BB2 le dessin représentant la buse en forme de trompette que nous avons également utilisé pour EP-BB2 et EP-BB3.

[012] Nous avons été approchés par un institut de recherche, le Forschungsgemeinschaft des Konditorgewerbes (FK), avec une offre de vente pour une demande de brevet européen EURO-PCT-FK1, basée sur une demande internationale PCT-FK1. La date de dépôt de cette demande est le 31 mars 2015. Aucune priorité n'est revendiquée. PCT-FK1 a été déposée avec deux revendications indépendantes. La première revendication indépendante porte sur un appareil comprenant un mélangeur pour pâte ayant une buse disposée de manière à déposer des boules de pâte dans un bain d'huile de friture. Le seul mode de réalisation divulgué inclut une buse de forme conique et une vis transporteuse. Grâce à la buse, de larges quantités d'aliments peuvent être préparées efficacement. La deuxième revendication indépendante porte sur une méthode de préparation d'un produit alimentaire frit (PAF) comprenant le fruit D, par friture de pâte entre 155°C et 250°C. La combinaison du fruit choisi et du domaine de température rend les produits croustillants à l'extérieur et moelleux à l'intérieur pour plus longtemps. Le rapport de recherche international établi par l'Office Européen des Brevets couvre les deux revendications. PCT-FK1 est entrée en phase régionale devant l'OEB à temps.

[013] FK nous a dit qu'ils proposeraient la demande de brevet à un de nos concurrents européens si nous n'acceptons pas leur proposition.



[014] En décembre 2017, notre dernière variété de “Oliebollen” a gagné une compétition organisée par un journal néerlandais. Nous avons expliqué dans une interview publiée dans le journal que nous pensons que cette variété est si savoureuse parce que nous utilisons les fruits A, C et D dans le mélange de fruits secs et que toute température entre 160°C et 210°C conduit à ces savoureux produits.



1. Quelle est notre situation actuelle dans la procédure de recours et comment devrions nous procéder ?
2. Quelle est la situation actuelle concernant :
 - 2.1 - EP-BB2 ;
 - 2.2 - PCT-BB2 ;
 - 2.3 - EP-BB3 et la demande internationale que nous avons l'intention de déposer ;et
 - 2.4 - EURO-PCT-FK1 ?
3. Comment pouvons-nous améliorer notre position concernant nos propres demandes de brevet ?
4. Donnez-nous toutes les raisons pour lesquelles nous devrions acheter EURO-PCT-FK1.



Annexe 1

2016

JANVIER L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	FEVRIER L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	MARS L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	AVRIL L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
MAI L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	JUIN L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	JUILLET L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	AOUT L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
SEPTEMBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	OCTOBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	NOVEMBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	DECEMBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2016	x	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.2016	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	25.03.2016	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	28.03.2016	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	27.04.2016		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	05.05.2016	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	16.05.2016	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	26.05.2016	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.2016	x		
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	03.10.2016	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.2016	x		
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2016	x	x	x



Annexe 2

2017

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FEVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DECEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Heilige Drei Könige - Epiphany – Epiphanie	06.01.2017	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	14.04.2017	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	17.04.2017	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	27.04.2017		x	
Maifeiertag - Labour Day - Fête du Travail	01.05.2017	x	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2017		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	25.05.2017	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	05.06.2017	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	15.06.2017	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day – Assomption	15.08.2017	x		
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	03.10.2017	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day – Toussaint	01.11.2017	x		
1. Weihnachtstag – Christmas Day - Jour de Noël	25.12.2017	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2017	x	x	x



Annexe 3

2018

JANVIER L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	FEVRIER L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	MARS L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	AVRIL L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
MAI L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	JUIN L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	JUILLET L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	AOÛT L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
SEPTEMBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	OCTOBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	NOVEMBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	DECEMBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2018	x	x	x
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	30.03.2018	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	02.04.2018	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	27.04.2018		x	
Maifeiertag - Labour Day - Fête du Travail	01.05.2018	x	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	10.05.2018	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	21.05.2018	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	31.05.2018	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.2018	x		
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	03.10.2018	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.2018	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.2018	x	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Jour de Noël	25.12.2018	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2018	x	x	x
Silvester - New Year's Eve – Saint-Sylvestre	31.12.2018	x	x	x

